

HORIZON 2005

Pour mieux porter le Québec à l'écran



Politique québécoise du cinéma
et de la production audiovisuelle
Abrégé

Mot de la ministre



Diane Lemieux

Ministre d'État à la Culture
et aux Communications

C'est avec plaisir que je vous invite à lire la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle. Cette politique vous apportera assurément un éclairage sur la situation et les enjeux actuels, ainsi que sur les voies et les moyens que nous entendons emprunter pour maintenir notre élan, poursuivre notre progression et occuper notre place dans cet univers fascinant et inspirant de l'image en mouvement.

Notre cinéma et notre production audiovisuelle ont connu un essor remarquable depuis vingt ans. La loi de 1983 qui tient lieu de politique du cinéma depuis tout ce temps a porté ses fruits. Alors, me direz-vous, pourquoi la changer? En fait, l'exercice de révision de la politique que nous avons mené en consultation avec les intéressés était devenu inévitable. En effet, depuis les années 80, le contexte québécois et mondial a considérablement changé.

Notre cinématographie a évolué à tous égards à pas de géant. Nous avons franchi des étapes importantes qui nous ouvrent des horizons prometteurs. Comme dans bien d'autres champs de notre culture, nous avons au Québec des créateurs remarquables, appréciés et recherchés aussi bien chez nous qu'à l'étranger. Qu'ils soient chevronnés ou de la relève, artistes, producteurs, artisans et techniciens sont déjà légion, bien formés et débordants d'idées neuves. Justement, ne dit-on pas que la survie de toute entreprise, a fortiori quand elle est culturelle, tient essentiellement à l'imagination sans limites de ses créateurs?

La circulation des œuvres à l'échelle mondiale s'est considérablement élargie et accélérée. En même temps, le monde entier a connu des avancées incroyables dans le domaine des nouvelles technologies. Par quels moyens resterons-nous dans la course? Comment nous démarquerons-nous sur notre territoire et ailleurs? Par notre imaginaire, qui affirme notre identité propre.

C'est dans cette perspective que je vous invite à lire la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle : Pour mieux porter le Québec à l'écran.

Diane

Table des matières

1. Les grands enjeux	6
Une cinématographie de langue française qui rejoint davantage le public québécois	6
Une offre cinématographique enrichie et diversifiée	7
Une production documentaire et télévisuelle forte et originale	8
2. Les principes généraux de la politique	10
Une politique centrée sur la promotion de l'identité culturelle québécoise	10
Une politique qui affirme l'importance de la création	10
Une politique qui place le public au cœur de ses préoccupations	11
Une politique qui contribue à la consolidation et au développement de l'industrie	11
3. Les orientations	12
Orientation I : Améliorer les conditions de la création	12
Premier objectif : Mieux appuyer la démarche de création en matière de cinéma, de télévision et d'arts médiatiques	12
Second objectif : Accroître la qualité et la diversité des œuvres cinématographiques et audiovisuelles	14
Orientation II : Soutenir la production de longs métrages de langue française, le documentaire d'auteur et le court métrage	16
Premier objectif : Favoriser la production de longs métrages de langue française	16
Second objectif : Appuyer le documentaire d'auteur et le court métrage	18
Orientation III : Prendre en compte les régions	19
Premier objectif : Favoriser le tournage de productions québécoises dans les régions	19
Second objectif : Favoriser la participation des régions à de nouvelles initiatives dans le domaine de l'audiovisuel	20

Table des matières

Orientation IV :	Améliorer l'accès à la culture cinématographique _____	21
Premier objectif :	Améliorer la mise en marché des films québécois _____	21
Deuxième objectif :	Favoriser la diffusion des œuvres cinématographiques sur l'ensemble du territoire _____	22
Troisième objectif :	Soutenir l'éducation et favoriser la sensibilisation des publics _____	25
Orientation V :	Favoriser la consolidation de l'industrie _____	28
Premier objectif :	Contribuer au développement de nouveaux marchés _____	29
Deuxième objectif :	Améliorer la promotion du Québec comme lieu de tournage _____	30
Troisième objectif :	Appuyer le doublage en français au Québec _____	31
Quatrième objectif :	Élaborer une stratégie d'intervention dans le secteur des contenus numériques interactifs _____	32
Cinquième objectif :	Améliorer la connaissance de l'évolution du secteur audiovisuel _____	33
Orientation VI :	Améliorer la formation de la main-d'œuvre _____	34
Premier objectif :	Développer une main-d'œuvre qualifiée _____	34
Deuxième objectif :	Mettre en place les conditions favorisant le perfectionnement de la main-d'œuvre _____	35
Troisième objectif :	Améliorer l'offre de formation en doublage _____	36
Orientation VII :	Préserver le patrimoine cinématographique et télévisuel québécois _____	38
Premier objectif :	Mettre en place les conditions favorisant la conservation _____	38
Second objectif :	Actualiser le cadre légal et réglementaire _____	39
Conclusion	_____	41

1. Les grands enjeux



Source: Film Tonic
Le Marais
de Kim Nguyen
2002

Le cinéma, dès ses débuts, et la télévision, à partir de 1952, ne cesseront de façonner l'imaginaire et l'identité des Québécois. Au départ, les images viennent d'ailleurs puisque le premier long métrage de fiction québécois, *Madeleine de Verchères*, n'est réalisé qu'en 1922. L'histoire du cinéma québécois se construit à partir des œuvres de pionniers qui, tels Claude Jutra pour la fiction, Albert Tessier pour le documentaire ou Norman McLaren pour le film d'animation, posent les jalons d'un art désormais centenaire. À partir des années 60 et 70, une véritable cinématographie québécoise émergera et se consolidera, léguant des œuvres qui font désormais figure de classiques.



Source: Max Films
Maelström
de Denis Villeneuve
2000

Au cours de la dernière décennie, le cinéma a connu au Québec une croissance significative en fait de volume annuel de production et de succès auprès du public.

De 1991 à 1994, soit au cours des trois premières années suivant l'introduction des nouvelles mesures fiscales, 18 longs métrages de fiction par année en moyenne sont soutenus. Durant les trois dernières années de la décennie, ce nombre passe à 34. Il s'agit d'une progression significative de près de 90 %.

Cette croissance notable du volume annuel de titres produits se traduit par une hausse encore plus importante de la fréquentation du cinéma québécois en salle. De 1992 à 1994, le cinéma québécois attire environ

600 000 spectateurs annuellement. De 1999 à 2001, la fréquentation dépasse 1,5 million de spectateurs par année, soit une croissance de l'ordre de 166 %.

De 1998 à 2000, près de la moitié du volume annuel de production de longs métrages québécois destinés aux salles de cinéma soutenus par le crédit d'impôt remboursable (CIR) est constituée de films de langue originale anglaise, comparativement au quart environ de 1992 à 1994.

Plusieurs de ces longs métrages de langue anglaise sont produits principalement pour les marchés d'exportation et connaissent une exploitation minimale en salle au Québec. Ainsi, parmi les 15 longs métrages québécois les plus populaires auprès du public d'ici au cours des trois dernières années, 14 sont de langue originale française et 1 seul de langue originale anglaise, malgré des volumes annuels de titres produits comparables.

Une cinématographie de langue française qui rejoint davantage le public québécois

Bien qu'elle soit significative tout au long de la période considérée (38 %), la progression du volume annuel de longs métrages québécois de langue originale française est beaucoup moindre que celle des longs métrages québécois de langue anglaise (213 %). L'analyse détaillée des budgets des deux catégories de longs métrages révèle une grande disparité de situation.

1. Les grands enjeux

Au cours de la décennie 90, le budget moyen des films québécois de langue originale anglaise passe de 4,2 à 7,7 millions de dollars. Durant la même période, celui des films de langue originale française progresse beaucoup plus modestement, de 2,5 à 3,6 millions de dollars. Cette augmentation est essentiellement imputable aux coproductions internationales dont le Québec est alors partenaire minoritaire. Pour les films d'initiative québécoise et les coproductions majoritaires, il y a régression plutôt que progression du budget unitaire moyen, celui-ci chutant de 2,4 à 2,1 millions de dollars (-12 %).

Dans un contexte marqué par l'orientation du gouvernement fédéral de privilégier les projets ayant un potentiel commercial élevé sur le marché intérieur en fait de recettes aux guichets, le principal défi est de soutenir une grande diversité d'œuvres cinématographiques pour ce qui est du traitement et de l'écriture, des genres et des publics visés.

L'autre défi à relever est d'apporter un soutien financier accru par film et par projet pour fournir aux créateurs et aux artisans un meilleur appui par l'atteinte d'un cadre budgétaire concurrentiel, adapté aux besoins des scénarios, quels qu'en soient le genre et la nature. Bref, il s'agit de favoriser la mise en place de conditions permettant la plus grande qualité possible pour les œuvres de langue originale française qui sont produites, de façon à leur donner les moyens d'un rayonnement national et international accru.

Une offre cinématographique enrichie et diversifiée

Le cinéma est, de très loin, la sortie culturelle la plus prisée par les Québécois. Après un creux à 13,1 millions d'entrées en 1984, la fréquentation des salles a plus que doublé depuis, atteignant presque 28 millions d'entrées en 2001.

En outre, si les Québécois voient plus de cinéma dans les salles, ils en visionnent également davantage à la maison, par l'entremise du petit écran, grâce au magnétoscope et au support DVD, ainsi qu'à travers la programmation des chaînes québécoises de télévision.



Source : Alliance Allantés Vivafilm

Québec-Montréal de Ricardo Trogi, 2002

1. Les grands enjeux

Cependant, en dépit de la multiplication des fenêtres et des supports de diffusion, l'offre cinématographique est de moins en moins diversifiée au Québec. Au cours des années 70, le public a la possibilité d'aller voir, en moyenne, 530 longs métrages différents par an, contre 330 pendant les années 90.

Les données statistiques indiquent aussi que le menu cinématographique offert aux Québécois dans les salles commerciales est aujourd'hui beaucoup moins diversifié : la part des films en provenance des États-Unis, qui se situe à 40 % des titres présentés à la fin des années 70, atteint 57 % vingt ans plus tard.

À la télévision québécoise, les longs métrages et téléfilms américains représentent, bon an, mal an, environ 60 % de l'ensemble des titres présentés depuis une dizaine d'années. Sur le marché de la vidéo domestique, les vidéos et DVD de provenance américaine occupent plus de 80 % du marché.

Un des enjeux fondamentaux, étroitement lié au respect et à la promotion de la diversité culturelle, consiste donc à trouver les moyens appropriés pour permettre aux citoyens de toutes les régions du Québec d'accéder à un menu cinématographique varié en salle.

Une production documentaire et télévisuelle forte et originale

Depuis l'adoption de la Loi sur le cinéma en 1983, le paysage télévisuel québécois s'est profondément modifié. Au début des années 80, il n'y a que trois réseaux de télévision de langue française au Québec : Radio-Canada, Télé-Métropole et Radio-Québec. Aujourd'hui, avec l'arrivée de TQS, on compte quatre réseaux hertziens, auxquels s'ajoutent seize services spécialisés, un service de télévision payante et deux services de télévision à la carte de langue française basés au Québec.

La production audiovisuelle québécoise destinée principalement à la télévision connaît depuis une progression proportionnelle à l'accroissement de la demande et du nombre de fenêtres de diffusion. Cette croissance phénoménale (plus de 300 % de 1992 à 2001 seulement) cache toutefois certaines faiblesses structurelles de l'industrie de la production télévisuelle indépendante. Dans le secteur du documentaire de langue française par exemple, on constate un phénomène de diminution des devis horaires moyens semblable à celui qui est noté pour les longs métrages d'initiative québécoise de langue française.

Ce phénomène a lieu dans un contexte de concurrence accrue qui met en cause aussi bien les chaînes québécoises entre elles que les mêmes chaînes québécoises

1. Les grands enjeux

avec les chaînes canadiennes ou étrangères. Aujourd'hui, un abonné québécois francophone à la télédistribution par satellite se voit proposer un menu composé à 80 % de chaînes de langues autres que le français, dont la majorité sont basées hors Québec, voire hors

Canada. En dépit de ce phénomène, les sondages démontrent que, jusqu'à ce jour, les Québécois francophones sont demeurés fidèles à la télévision de langue française, laquelle accapare toujours environ 90 % de leur écoute totale.

La concurrence se révèle aussi très forte entre les nombreuses entreprises de production indépendante désireuses d'alimenter les différentes chaînes de télévision. Cette situation exerce une pression sur les marges bénéficiaires des entreprises de production qui demeurent très faibles. En découle souvent pour ces entreprises une sous-capitalisation qui crée de réelles difficultés.

L'exportation de la production télévisuelle québécoise de langue française connaît aussi sa part de difficultés, dans un contexte où les produits télévisuels de langue anglaise dominent très largement les marchés mondiaux. Or, la plupart des analystes considèrent que le développement de nouveaux marchés constitue la pierre angulaire de toute stratégie en vue de doter les entreprises québécoises de production d'assises financières plus solides.

La consolidation de l'industrie est donc un enjeu majeur, tout comme le développement de nouveaux débouchés pour la production audiovisuelle.



Post mortem
de Louis Bélanger
1999

2. Les principes généraux de la politique

La présente politique se définit selon quatre grands principes généraux.

Une politique centrée sur la promotion de l'identité culturelle québécoise

La valorisation de l'identité culturelle québécoise constitue l'un des piliers de la politique, en faisant de la langue française, de la conservation du patrimoine cinématographique et audiovisuel ainsi que de la diversité culturelle ses priorités.

Au Québec, le français est la langue officielle et la langue d'usage de la majorité. La politique valorise donc le français comme langue de production et comme langue d'accès à la culture cinématographique et audiovisuelle.



Mon oncle Antoine de Claude Jutra, 1971

La politique affirme par ailleurs la nécessité de protéger les films et les émissions de télévision du Québec réalisés au fil des ans, qui constituent un riche patrimoine à transmettre aux générations futures.

La politique a aussi pour objet d'assurer l'accroissement de la diversité de l'offre cinématographique, dans une perspective d'échanges enrichissants entre la culture québécoise et les autres cultures. Elle apporte de la sorte sa contribution à la promotion de la diversité culturelle.

Une politique qui affirme l'importance de la création

La politique du cinéma et de la production audiovisuelle veut encourager l'innovation et l'émergence d'œuvres originales qui sauront capter l'intérêt du public. Elle propose donc d'appuyer de façon plus appropriée les projets à l'étape du développement. Elle offre aux créateurs plus de moyens d'exercer leur talent aux différentes étapes de leur carrière. D'où l'importance de stimuler l'amorce de celle-ci par le soutien accordé à une première œuvre et, simultanément, de faire en sorte que les créateurs plus chevronnés puissent poursuivre leur démarche artistique.

2. Les principes généraux de la politique

Une politique qui place le public au cœur de ses préoccupations

À l'instar d'autres politiques culturelles sectorielles adoptées récemment au Québec, la politique du cinéma et de la production audiovisuelle fait une part importante à l'objectif de démocratisation en privilégiant les voies susceptibles d'améliorer l'accès aux œuvres.

La politique du cinéma et de la production audiovisuelle veut aussi mieux faire connaître l'art, les langages et les œuvres, selon des approches qui, comme pour toutes les démarches d'éducation, exigent des horizons à moyen et à long termes.



Photo : Bertrand Carrière
Sources : Cinémathèque québécoise

Le Déclin de l'empire américain de Denys Arcand, 1986

Une politique qui contribue à la consolidation et au développement de l'industrie

La nouvelle politique favorise la consolidation des entreprises, notamment en appuyant leurs efforts en vue de développer de nouveaux marchés, ce qui aura aussi pour effet de contribuer, entre autres, au développement de l'emploi et au rayonnement de la culture québécoise.

Enfin, il est important que l'industrie puisse compter sur les services d'une main-d'œuvre qualifiée qui aura acquis les compétences de base nécessaires pour l'exercice des professions en cause et qui disposera aussi des outils voulus pour adapter ses connaissances et ses habiletés aux exigences d'un milieu qui évolue à un rythme accéléré sous l'effet, notamment, des nombreux changements technologiques.

La scénarisation et la recherche sont vraiment les étapes fondatrices d'une œuvre audiovisuelle, d'où le très grand soin qui doit leur être accordé. De nombreuses versions d'un même scénario sont écrites avant la production, des travaux de recherche faisant appel à différents collaborateurs doivent être menés. Plusieurs personnes prennent part à ce processus : d'abord, bien sûr, le scénariste et le réalisateur qui, parfois, sont la même personne, mais aussi, le producteur et son équipe, des recherchistes, les acteurs, des conseillers à la scénarisation et des consultants, le distributeur ; tous travaillent de concert.

3. Les orientations

Orientation I : Améliorer les conditions de la création

Le scénario sert également à convaincre des partenaires. Il importe donc de disposer de plus de ressources pour mener ces travaux à terme dans des conditions optimales.

L'offre des scénarios doit être la plus large possible, mais, à l'instar de la recherche et développement dans d'autres domaines, tous les projets ne pourront pas déboucher systématiquement sur une production.

Premier objectif : Mieux appuyer la démarche de création en matière de cinéma, de télévision et d'arts médiatiques

La création est appuyée principalement par une gamme de programmes d'aide à la scénarisation, automatique ou sélective, qui s'adressent aussi bien aux créateurs qu'aux entreprises.

Le cinéma et la télévision

Pour les créateurs en particulier, l'étape du développement est fondatrice et les conditions dans lesquelles se fait ce travail sont déterminantes. Les scénaristes et les réalisateurs, même chevronnés et ayant fait leur marque, doivent perpétuellement développer leurs projets dans un contexte guidé par les impératifs de la production et de la diffusion. À titre d'exemple, mentionnons le modèle de financement habituel qui fait en sorte qu'un auteur négocie, très tôt dans la vie du projet, ses droits d'adaptation télévisuelle ou cinématographique avec un producteur qui, pour sa part, a notamment la responsabilité de réunir le financement du projet.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) soutient toutefois la poursuite et le développement de la carrière des artistes. Il offre ainsi des bourses permettant de mener à terme des projets de recherche, de création, de déplacement, de ressourcement ou de perfectionnement.



La Mystérieuse mademoiselle C. de Richard Ciupka, 2002

Photo : Véro Bancampagni

Orientation I : Améliorer les conditions de la création

De son côté, le secteur de l'animation est issu, au Québec, d'une tradition de créateurs renommés et du développement de logiciels d'animation et d'effets spéciaux. L'expertise est grande, et plusieurs œuvres ont connu un succès mondial. Toutefois, on constate une décroissance significative de la production québécoise en matière d'animation et la quasi-disparition des projets d'envergure conçus et scénarisés en langue française dans ce genre.



Claude Jutra
portrait sur film
de Paule Baillargeon
2002

Affiche : Marc-Antoine Daudelin
Source : Cinémathèque québécoise

MESURE :

BONIFICATION DE L'AIDE ACCORDÉE AUX
INDIVIDUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS
CINÉMATOGRAPHIQUES ET TÉLÉVISUELS

Cette mesure vise à :

- ▶ appuyer plus particulièrement les scénaristes et les réalisateurs en leur permettant de jouir de meilleures conditions de travail ;
- ▶ favoriser le développement d'œuvres de fiction et de documentaires de même que le développement de projets d'animation dont la scénarisation sera faite en français.

MESURE :

CRÉATION DE BOURSES DE CARRIÈRE POUR SCÉNARISTES ET
RÉALISATEURS DE CINÉMA

Cette mesure vise à :

- ▶ soutenir la démarche, l'expérimentation, la recherche et le perfectionnement dans le domaine du cinéma.

Orientation I : Améliorer les conditions de la création

Les arts médiatiques

Actuellement, l'aide à la création et à la recherche en arts médiatiques se fait surtout par l'entremise d'un programme de bourses destinées aux artistes et aux collectifs d'artistes professionnels. Ce programme permet de soutenir les travaux d'écriture et de réécriture liés à la scénarisation et les expérimentations techniques et conceptuelles touchant, notamment, les nouveaux médias.

L'expérimentation et la recherche dans le domaine des arts médiatiques revêtent une importance considérable. En témoigne la diversité des formes que prennent les œuvres aujourd'hui : œuvres interactives de fiction, documentaires ou expérimentales, à caractère narratif ou conceptuel, sur des supports disques ou sous forme d'environnement interactif pour le réseau Internet, installations multimédias, pratiques fondées sur la robotique, la modélisation, les techniques de réalités virtuelles, etc. Notons aussi le fait qu'émergent de plus en plus d'organismes artistiques spécialisés en nouveaux médias.

La multiplication des projets et la diversification des formes créent, en quelque sorte, une « nouvelle » catégorie d'artistes. Ceux-ci expérimentent à l'heure actuelle des pratiques dont certaines pourront notamment être utilisées demain au service de la production cinématographique et audiovisuelle.

MESURE :

ACCROISSEMENT DE L'AIDE AUX PROJETS DANS LE DOMAINE DES ARTS MÉDIATIQUES

Cette mesure vise à :

- ▶ soutenir des œuvres de recherche ou à caractère expérimental dans le domaine des arts médiatiques, sans conditions préalables de production ou de diffusion.

Second objectif : Accroître la qualité et la diversité des œuvres cinématographiques et audiovisuelles

Pour les entreprises de production, l'étape du développement est celle qui présente les risques financiers les plus considérables. En règle générale, le producteur paie environ 50 % du coût total de développement de l'ensemble de ses projets. Si un projet ne se concrétise pas, l'entreprise doit absorber une perte nette.



Photo : Richard-Max Tremblay

Panoscope 360
de Luc Courchesne
2001

Orientation I : Améliorer les conditions de la création

Plus une entreprise développe de scénarios, plus les risques s'accroissent. Or, à l'heure actuelle, le manque d'accès à des sources de financement à cette étape est tel que très peu d'entreprises de production peuvent se permettre de développer plusieurs projets ou encore elles peuvent devoir mettre en production des projets non rendus à maturité.

MESURE :

**INSTAURATION D'UNE NOUVELLE AIDE À L'ENTREPRISE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS**

Cette mesure vise à :

- ▶ favoriser le développement de concepts et de nouveaux projets ;
- ▶ inciter les entreprises à prendre des risques, à innover et à explorer de nouvelles avenues ;
- ▶ développer des projets qui permettront d'être plus concurrentiels sur le marché local et international ;
- ▶ réduire le risque financier des entreprises, en particulier durant cette étape.



Le Confessionnal de Robert Lepage, 1995

Photo : Claudel Huot
Sources : Cinéma-thèque québécoise

Orientation II : Soutenir la production de longs métrages de langue française, le documentaire d'auteur et le court métrage

Dans le secteur de la production, deux sujets revêtent une importance particulière au regard des priorités de soutien du gouvernement du Québec, à savoir, d'une part, la langue de tournage des longs métrages de fiction, œuvres centrales de toute cinématographie nationale, et, d'autre part, l'appui au documentaire d'auteur et au court métrage. Ces deux genres, par leur nature même, trouvent difficilement le financement nécessaire à leur production.

Les longs métrages

Durant la dernière décennie, 230 longs métrages de fiction destinés aux salles de cinéma ont bénéficié du crédit d'impôt québécois, soit 26 par année en moyenne. Par ailleurs, 103 longs métrages, soit 45 %, ont été tournés en version originale autre que française, essentiellement anglaise.

Avec un marché intérieur francophone de 6 millions d'habitants et compte tenu des difficultés inhérentes au financement et à l'exportation de productions réalisées dans une langue autre que l'anglais, il devient de plus en plus exigeant de produire, en particulier des longs métrages, en version originale française. Des réalisateurs québécois qui, au cours des dernières années, ont tourné en anglais ont fait ce choix pour avoir accès à des budgets plus importants, leur offrant plus de latitude pour développer leurs projets et des possibilités de distribution à une échelle beaucoup plus large.

Non seulement les productions tournées en version originale anglaise sont grandement avantagées, puisqu'elles sont destinées à plusieurs des marchés les plus lucratifs du monde, mais même les pays qui n'ont pas l'anglais comme langue d'usage acceptent presque naturellement les productions de langue anglaise. Celles-ci sont donc généralement en mesure de réunir, dès l'étape du financement, des revenus garantis en provenance des marchés étrangers. Une analyse de l'ensemble des longs métrages financés avec l'aide du CIR québécois en 1999-2000 indique, de fait, que 28 % du financement des longs métrages en anglais est couvert par des avances de marchés étrangers, alors que, pour les longs métrages de langue française, cette part n'est que de 7 %.

Premier objectif : Favoriser la production de longs métrages de langue française

De 1990 à 2000, les budgets des productions de langue française diminuent de 15 % et la durée moyenne de tournage d'un long métrage québécois passe de 37 à 30 jours.

Sur le plan financier, produire un long métrage de langue française au Québec se révèle à l'heure actuelle plus difficile et plus risqué qu'auparavant. C'est donc le rôle des mesures d'aide publique de soutenir de la façon la plus appropriée possible les projets de langue française et de permettre ainsi aux créateurs de travailler dans leur langue, de refléter la culture, les valeurs et

Orientation II : Soutenir la production de longs métrages de langue française, le documentaire d'auteur et le court métrage

la vision du monde propres à leur communauté. Dans certains cas, la coproduction internationale peut par ailleurs apporter des solutions aux problèmes de financement : au cours de la dernière décennie, 34 des 127 longs métrages de langue française ayant bénéficié du crédit d'impôt québécois étaient d'ailleurs des coproductions.



Emporte-moi de Léa Pool, 1999

MESURE :

BONIFICATION DE L'AIDE ACCORDÉE À LA PRODUCTION DE LONGS MÉTRAGES DE LANGUE FRANÇAISE

Cette mesure vise à :

- ▶ offrir aux créateurs, aux artisans et aux producteurs les ressources nécessaires pour réaliser leurs projets dans des conditions favorisant l'atteinte de leur plein potentiel ;
- ▶ consentir des ressources additionnelles au long métrage de langue française.

Le documentaire d'auteur et le court métrage

La production de documentaires de langue française connaît une importante croissance depuis quelques années : au Québec, de 1992-1994 à 1998-2000, le nombre de projets passe de 88 à 200. Toutefois, ces chiffres indiquent aussi que le coût horaire moyen a diminué – de 163 000 à 134 000 dollars – signe, notamment, de la multiplication des séries documentaires dans la programmation des chaînes spécialisées. En cela, le Québec n'échappe donc pas à un phénomène observé à l'échelle mondiale que certains qualifient d'« industrialisation du documentaire ».

Source : Cite-Amérique

Orientation II : Soutenir la production de longs métrages de langue française, le documentaire d'auteur et le court métrage



Photo : Véro Boncompagni

Mariages
de Catherine Martin
2001

Le court métrage est une œuvre cinématographique à part entière. Il peut servir de tremplin et de carte de visite aux cinéastes, mais il peut être également un laboratoire et un lieu de recherche propices à l'exploration et au développement de nouveaux langages et de nouvelles technologies.

Les courts métrages circulent depuis longtemps à travers les festivals, spécialisés ou généralistes. Par ailleurs, une industrie du court métrage commence à se constituer grâce à des regroupements autour de télédiffuseurs et de distributeurs et aussi par Internet. Les télévisions publiques, Télé-Québec et Radio-Canada, ou culturelles, comme ARTV, leur réservent quelques créneaux.

Second objectif : Appuyer le documentaire d'auteur et le court métrage

Le documentaire d'auteur, qu'il se présente comme œuvre unique ou comme série de prestige ou œuvre à volets multiples, est un genre dont le coût horaire moyen est de trois à six fois plus élevé que celui de la série télévisuelle classique de reportage. Moins en demande chez les télédiffuseurs, le genre est également handicapé du fait de la rareté des fonds pour son développement, lequel exige des recherches approfondies et implique, plus que d'autres genres, du temps, de la disponibilité et une grande liberté d'action. Le Québec a pourtant une tradition et une expertise

bien établies en matière de documentaire d'auteur, un genre qui a contribué significativement à la renommée de ses cinéastes et de sa cinématographie.

Difficile à financer, autant en matière de scénarisation qu'en matière de production, et difficile à distribuer au grand écran, le court métrage recèle des chefs-d'œuvre et révèle de véritables talents. Le volume annuel de production au Québec s'établirait actuellement à une vingtaine d'œuvres sur support film ou vidéo en animation et en fiction. Alors que, pour le documentaire et les films d'expérimentation, la vidéo analogique ou numérique est le support utilisé dans la presque totalité des cas, la pellicule reste le support employé pour la plus grande part des courts métrages d'animation et de fiction.

MESURE :

BONIFICATION DE L'AIDE ACCORDÉE AU DOCUMENTAIRE
D'AUTEUR ET AU COURT MÉTRAGE

Cette mesure vise à :

- ▶ faciliter la production de ces genres ;
- ▶ favoriser l'enrichissement de la cinématographie par la diversité des genres, la recherche et l'exploration.

Orientation III : Prendre en compte les régions

La démocratisation de la culture passe par l'accès aux œuvres, leur diffusion et leur rayonnement, et aussi par la mise en place de conditions permettant aux créateurs et aux artisans de trouver, là où ils vivent, un milieu stimulant pour la pratique de leur métier. Or, en matière d'audiovisuel, le public et les créateurs québécois ne bénéficient pas des mêmes avantages s'ils habitent loin ou près des grands centres.

Premier objectif : Favoriser le tournage de productions québécoises dans les régions

Dans un marché de la taille du Québec, il est inévitable que les lourdes infrastructures nécessaires pour la production, tout comme la main-d'œuvre spécialisée, se concentrent dans la métropole. La production québécoise se fait donc principalement à Montréal : depuis le début des années 90, moins de 10 % de la production admissible au crédit d'impôt remboursable provient de l'extérieur de la région montréalaise. Cette situation n'est d'ailleurs pas unique et peut être observée un peu partout dans le monde, y compris dans les pays jouissant d'un bassin de population beaucoup plus grand que celui du Québec.

Plusieurs facteurs expliquent que la production québécoise se concentre dans la métropole dont, au premier chef, le fait que la totalité des centres de décision et de production des grands réseaux de télévision y sont établis. Ainsi, bien que ceux-ci disposent d'antennes

régionales, leur production non montréalaise a essentiellement trait aux bulletins de nouvelles et aux émissions d'affaires publiques locales.

Par ailleurs, d'importantes dépenses additionnelles surviennent lorsque les producteurs montréalais choisissent de tourner à l'extérieur de Montréal, notamment pour les frais de déplacement et de séjour des équipes. Voilà pourquoi, en juin 1999, le ministère des Finances du Québec annonce une bonification régionale pour toute production cinématographique ou télévisuelle québécoise admissible au crédit d'impôt « audiovisuel » tournée hors de la région de Montréal, par un producteur qui exerce principalement ses activités à l'extérieur de cette région.



La Turbulence des fluides de Manon Briand, 2002

Photo : Ivanoh Demers
Source : Alliance Atlantis Vivafilm

Orientation III : Prendre en compte les régions

Toutefois, la mesure s'adresse aux producteurs exerçant principalement à l'extérieur de la région de Montréal. Or, il arrive que les producteurs, faute de moyens, soient obligés d'éliminer des scènes nécessitant des tournages en région.

MESURE :

CRÉATION D'UN LEVIER ADDITIONNEL POUR LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE TOURNÉE À L'EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

Cette mesure vise à :

- ▶ inciter les producteurs de Montréal à tourner en région ;
- ▶ stimuler l'embauche des créateurs et des artisans résidant partout sur le territoire ;
- ▶ engendrer une activité économique accrue dans les régions du Québec.

Second objectif : Favoriser la participation des régions à de nouvelles initiatives dans le domaine de l'audiovisuel

Dans la foulée de la politique culturelle de 1992, le ministère de la Culture et des Communications a manifesté son intention d'harmoniser et d'intensifier son action avec les instances locales et régionales, faisant ainsi de ce partenariat un levier privilégié du développement culturel.

Au fil des années, le Ministère, le CALQ et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) concluront ainsi plus d'une centaine d'ententes avec des acteurs du développement aux niveaux local et régional. Ces ententes de développement culturel résultent de la négociation entre partenaires, soit la municipalité ou le conseil régional de développement (CRD), d'une part, et le Ministère, le CALQ ou la SODEC, d'autre part.

Le Ministère entend favoriser la conclusion d'ententes locales ou régionales de développement qui incluront un volet portant sur l'audiovisuel et réservera une enveloppe à cette fin. Différents types de projets pourront donc être conçus et entrepris dans ce cadre.

MESURE :

SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES OU RÉGIONALES EN MATIÈRE D'AUDIOVISUEL

Cette mesure vise à :

- ▶ favoriser la réalisation de projets concernant l'accessibilité, la promotion, le développement et la production, l'éducation ou la sensibilisation des publics par l'entremise d'ententes de développement culturel locales et régionales ;
- ▶ soutenir les régions dans la mise en œuvre d'initiatives.

Orientation IV : Améliorer l'accès à la culture cinématographique

Les modes de diffusion du cinéma évoluent beaucoup. La diffusion en salle subit de profondes transformations, les chaînes de télévision se multiplient et la consommation de vidéocassettes et de DVD se généralise. Toutefois, malgré la multiplication des moyens de diffusion, le nombre de titres de films présentés est à la baisse. Or, la diminution de la diversité des films dans les salles de cinéma se répercute sur toutes les fenêtres situées en aval : vidéo domestique, télévision à la carte, payante, généraliste, éducative et spécialisée.

En outre, plusieurs œuvres québécoises et étrangères (autres qu'américaines et émanant des grands studios) circulent peu à l'extérieur des grands centres, gardent peu de temps l'affiche en salle, lorsqu'elles ne sont pas cantonnées au circuit des festivals. La consultation publique sur l'actualisation de la politique du cinéma et de la production audiovisuelle menée en septembre 2002 fait clairement ressortir ces lacunes et les attentes des cinéphiles pour une offre cinématographique qui reflète mieux la richesse des autres cultures.

L'accès à une offre cinématographique diversifiée est d'abord matériel, c'est-à-dire que les œuvres doivent être disponibles en différents lieux, mais il doit être aussi intellectuel, d'où l'importance d'accroître les efforts de sensibilisation et d'éducation à la culture cinématographique.

Premier objectif : Améliorer la mise en marché des films québécois

Il ne saurait être question de circulation et d'accès aux œuvres sans parler des distributeurs. La visibilité des productions québécoises sur les écrans de cinéma au Québec est de leur ressort, car, outre la planification de la programmation avec les exploitants de salles, ils jouent un rôle prépondérant sur le plan de la mise en marché et du lancement des films et sont partenaires du financement des projets.

La distribution des films connaît des changements importants en 2001, avec la création du Fonds de long métrage du Canada. Celui-ci met alors en place un système d'aide fondé sur la performance des films en fait de recettes au guichet sur le marché intérieur.



Séraphin – Un homme et son péché de Charles Binamé, 2002

Source: Alliance Atlantis Vivatim

Orientation IV : Améliorer l'accès à la culture cinématographique

Cette approche a des conséquences sur les entreprises et sur leurs capacités à distribuer des films qui répondent moins bien à cet objectif étroitement ciblé, bien qu'ils soient d'excellente qualité et appréciés d'un public plus restreint, au Québec comme à l'étranger.

Traditionnellement, l'apport financier du gouvernement du Québec aux activités de distribution s'est révélé marginal. Il est maintenant devenu nécessaire d'améliorer les stratégies de mise en marché par une meilleure synergie entre tous les partenaires en vue d'atteindre les différents réseaux de salles, au bon moment.

MESURE :

**CRÉATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE
À LA MISE EN MARCHÉ DES FILMS QUÉBÉCOIS ET
DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE PROMOTION**

Cette mesure vise à :

- ▶ soutenir la mise en marché des films québécois ;
- ▶ favoriser l'accès à une offre cinématographique diversifiée sur l'ensemble du territoire.

Deuxième objectif : Favoriser la diffusion des œuvres cinématographiques sur l'ensemble du territoire

C'est sur les efforts des distributeurs, des exploitants de salles et des responsables des festivals que la politique du cinéma et de la production audiovisuelle s'appuie pour mieux soutenir les mesures favorisant l'accès à une offre cinématographique diversifiée.

L'exploitation : le circuit commercial

En 2001, le Québec compte 116 cinémas et 14 ciné-parcs qui totalisent 753 écrans et 146 928 fauteuils. Quatre grands réseaux canadiens ou américains détiennent environ le quart de ces établissements mais un peu plus de 40 % des écrans.

L'industrie a connu au cours des deux dernières décennies une rationalisation importante. Ainsi, on dénombre au Québec moins d'établissements (cinémas et ciné-parcs) qu'en 1980 mais plus d'écrans.

La production québécoise propose une grande diversité de genres, mais le cinéma québécois, tout comme le cinéma européen ou le cinéma américain indépendant d'ailleurs, éprouve parfois des difficultés à trouver sa place sur les écrans à côté des mégaproductions hollywoodiennes. Une part importante du public, et surtout

Orientation IV : Améliorer l'accès à la culture cinématographique



Carrousel international
du film de Rimouski
La tournée, 2003

du public en région, n'a que peu d'occasions de voir, en salle, les films québécois et étrangers qui n'offrent pas d'emblée un potentiel commercial très élevé. Compte tenu des risques financiers, les distributeurs hésitent, dans certains cas, à mettre en circulation plusieurs copies de films.

MESURE :

CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE À LA CIRCULATION DES COPIES DE FILMS

Cette mesure vise à :

- ▶ appuyer les efforts des exploitants pour la diffusion du cinéma québécois ;
- ▶ rendre disponibles, plus tôt, un plus grand nombre de copies de films en vue d'en favoriser la circulation sur l'ensemble du territoire.

L'exploitation : les salles parallèles

Il existe un réseau de salles qui joue un rôle important dans la diffusion du cinéma québécois et étranger dans les régions et dans les grands centres urbains. Ces salles, au nombre d'une vingtaine, font généralement partie de Réseau Plus mis en place par l'Association des cinémas parallèles du Québec en 1992, avec comme mission de diffuser des films d'auteur québécois et étrangers récents. Elles sont en général situées dans des lieux de diffusion polyvalents.

Les salles de Réseau Plus rejoignent, en 2001-2002, 85 542 spectateurs et diffusent 94 longs métrages québécois et étrangers ainsi que 12 courts métrages québécois. En outre, par leurs activités complémentaires, les salles de Réseau Plus jouent un rôle important pour le développement de la culture cinématographique au Québec.

Dans une perspective de démocratisation de la culture, ce sont donc ces efforts qu'il faut encourager et soutenir, notamment en favorisant l'extension de ce réseau et la synergie avec les salles commerciales.

MESURE :

SOUTIEN À LA DIFFUSION EN DEHORS DES CIRCUITS COMMERCIAUX

Cette mesure vise à :

- ▶ permettre l'acquisition des équipements nécessaires dans les lieux culturels déjà établis ;
- ▶ rendre admissible l'activité cinématographique aux programmes permettant la création de nouveaux lieux culturels ;
- ▶ favoriser l'adhésion au réseau des salles parallèles, notamment par les membres du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), partout sur le territoire.

Orientation IV : Améliorer l'accès à la culture cinématographique

Les festivals et les événements cinématographiques

Au Québec, l'homogénéisation de l'offre cinématographique est freinée par les efforts déployés par les organisateurs de festivals et d'événements cinématographiques qui se déroulent dans un certain nombre de régions.

C'est dans cette perspective que l'on peut considérer que les grands festivals contribuent à enrichir l'offre cinématographique en présentant bon nombre de films qui ne seraient pas autrement distribués au Québec.



Source : Cinémathèque québécoise

Festival du cinéma
international
en Abitibi-
Témiscamingue
à Rouyn-Noranda

Quant aux festivals à rayonnement régional, ils programment surtout des films disponibles chez les distributeurs, mais qui ne seraient pas autrement présentés dans leur région. On peut ainsi considérer que l'action de ces festivals et celle du réseau des cinémas parallèles sont complémentaires.

Durant l'année 2001-2002, la SODEC appuie financièrement près d'une vingtaine de festivals et d'événements cinématographiques, la moitié d'entre eux se déroulant à Montréal, les autres, à Québec et dans cinq autres villes.

MESURE :

BONIFICATION ET NOUVELLE RÉPARTITION DE L'AIDE AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES

Cette mesure vise à :

- ▶ soutenir les festivals régionaux dans leurs activités de développement des publics et d'éducation cinématographique ;
- ▶ appuyer les initiatives des régions destinées à assurer une plus grande diversité de l'offre cinématographique ;
- ▶ favoriser la promotion de la cinématographie québécoise sur l'ensemble du territoire ;
- ▶ encourager le rayonnement international des festivals québécois.

Orientation IV : Améliorer l'accès à la culture cinématographique



Source : Cinémathèque québécoise

Regard sur la relève
du cinéma québécois
au Saguenay

Troisième objectif : Soutenir l'éducation et favoriser la sensibilisation des publics

Les cinéphiles québécois sont, en parts à peu près égales, des hommes et des femmes. On les trouve en proportions équivalentes chez les francophones, chez les anglophones et chez les allophones. Toutefois, 90 % des jeunes de 15 à 24 ans fréquentent les cinémas. Ils constituent ainsi presque la moitié du public. En ce qui concerne le cinéma à la télévision, le constat est le même : plus on est jeune, plus on regarde de films au petit écran.

Les mesures prévues dans la politique pour favoriser la diversité de l'offre doivent être accompagnées d'efforts en vue, notamment, de développer l'esprit critique des jeunes et d'élargir leur culture cinématographique.

L'éducation cinématographique des jeunes

La réforme de l'éducation, par le Programme de formation à l'école québécoise, reconnaît le domaine des médias comme l'un des domaines généraux de formation, tant au primaire qu'au secondaire. Le cinéma et la production audiovisuelle font partie intégrante de ce domaine de formation.

Le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation siègent au sein du Comité de concertation en éducation cinématographique, où sont également représentés la Cinémathèque québécoise, l'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ), le Carrousel international du film de Rimouski, Télé-Québec, la SODEC, le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle et l'Office national du film.

L'activité nommée « L'ŒIL cinéma » (Outil pour l'éducation à l'image et au langage cinématographiques) est un des principaux projets appuyés par les deux ministères pour développer l'éducation cinématographique. L'ŒIL cinéma met gratuitement à la disposition des enseignants des films libres de droits, du matériel d'accompagnement, de l'équipement ainsi que des formations. Quelque 12 000 élèves du secondaire ont été touchés en 2001-2002.

Dans le contexte de rehaussement culturel des apprentissages mis en avant par la réforme de l'éducation, le ministère de l'Éducation entend par ailleurs proposer aux enseignants divers modèles et suggestions d'activités éducatives liées au cinéma. Ainsi, la Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école fera une place plus grande à l'éducation cinématographique au cours des prochaines années.

Orientation IV : Améliorer l'accès à la culture cinématographique

Pour sa part, le programme Rencontres culture-éducation a pour objet de mettre les jeunes directement en contact avec les arts et la culture dans leur vie scolaire. En vue d'intéresser les jeunes au cinéma québécois, il importe donc de favoriser une participation accrue des artisans et des organismes représentant le septième art à ce programme.

MESURE :

SOUTIEN, EN MILIEU SCOLAIRE, AUX ACTIVITÉS ÉDUCATIVES PORTANT SUR LE CINÉMA

Cette mesure vise à :

- ▶ accroître le nombre d'élèves rejoints par le projet L'ŒIL cinéma ;
- ▶ aider les enseignants à concevoir des activités éducatives liées au cinéma ;
- ▶ appuyer le milieu scolaire dans la mise en œuvre d'activités parascolaires portant sur le cinéma ;
- ▶ développer le volet cinématographique du programme Rencontres culture-éducation.

La disponibilité des ressources et des œuvres

Il existe donc déjà des organismes ou des regroupements voués à l'éducation cinématographique des élèves qui fournissent des outils ou des services permettant de réaliser des activités en milieu scolaire.

Aussi, une condition inhérente au succès de l'éducation cinématographique est l'accès à des films – œuvres de fiction, documentaires ou films d'animation – s'écartant de la production commerciale courante et favorisant la sensibilisation à la diversité du langage cinématographique. Grâce à la large bande passante, à laquelle de nombreux établissements scolaires auront bientôt accès et que Télé-Québec, par son projet de banque de programmes et de services (BPS), expérimente déjà, il sera techniquement possible de livrer en ligne des documents cinématographiques et télévisuels aux établissements abonnés.

Orientation IV : Améliorer l'accès à la culture cinématographique

Dans ce cadre, il apparaît essentiel de constituer une banque de documents aussi riche que possible, de façon à améliorer l'accès aux œuvres et à permettre aux enseignants de trouver parmi les œuvres rendues ainsi disponibles celles qui rejoignent précisément les divers objectifs de leur enseignement.

MESURE :

CRÉATION D'OUTILS CONSACRÉS À L'ÉDUCATION CINÉMATOGRAPHIQUE

Cette mesure vise à :

- ▶ concevoir, notamment, un site Internet regroupant un ensemble de ressources destinées à soutenir l'éducation cinématographique ;
- ▶ constituer un catalogue d'œuvres cinématographiques pour le milieu scolaire.



Source : Cinémathèque québécoise

Les Bons débarras de Francis Mankiewicz, 1980

Orientation V : Favoriser la consolidation de l'industrie

L'industrie de la production cinématographique et audiovisuelle au Québec est composée d'environ 150 entreprises, petites et grandes. Cependant, l'industrie compte également des centaines d'autres entreprises spécialisées dans des domaines connexes tels que les services techniques, l'exploitation de salles, la distribution, l'exportation et la télédiffusion. Tant par la nature de leurs activités que par leur capacité à développer, à produire et à diffuser des œuvres pour les marchés national et internationaux, toutes ces entreprises assurent un niveau considérable d'activités et créent des milliers d'emplois au Québec.

Pour faire face à une évolution technologique rapide, les entreprises de production et de postproduction et l'ensemble de leur personnel doivent disposer, pour les unes, des ressources nécessaires à la modernisation de leurs équipements et, pour les autres, de la compétence et de la souplesse nécessaires pour adapter leurs modes de travail.

Par ailleurs, même si le volume de production a connu une croissance soutenue au cours de la dernière décennie, celle-ci n'a pas permis d'atteindre les objectifs souhaités en fait de capitalisation et d'autonomie financière des entreprises. La structuration du marché québécois et son étroitesse font que l'amélioration de la rentabilité et l'autonomie financière des maisons de production ne peuvent être atteintes sans le développement de nouveaux marchés.

Le développement de nouveaux marchés pour les entreprises de production comme pour les entreprises de services apparaît dans cette perspective comme un élément clé d'une nécessaire stratégie de consolidation. Les services de doublage méritent qu'une attention particulière leur soit accordée.

La recherche de nouveaux marchés

Étant donné la taille du marché national, les limites du financement public et le coût important associé à la production de films et d'émissions de télévision, l'exportation des œuvres québécoises représente une nécessité économique, en même temps qu'elle permet de faire rayonner la culture et le talent des créateurs et des artisans du Québec. Comme, dans la plupart des marchés étrangers, la part occupée conjointement par les productions nationales et américaines atteint souvent 95 % des écrans de cinéma et du temps d'antenne à la télévision, les œuvres québécoises sont en concurrence avec toutes les autres pour conquérir une fraction de marché.

Depuis quelques années, les longs métrages québécois éprouvent des difficultés à s'imposer sur le marché des salles à l'étranger, étant donné le coût élevé associé au lancement en salle. Dans cette perspective, le marché du long métrage québécois à l'étranger est surtout celui de la télévision. Un petit nombre de productions, notamment en raison des sujets traités, disposent au préalable

Orientation V : Favoriser la consolidation de l'industrie

d'un potentiel plus élevé sur les marchés internationaux. Il s'agit essentiellement de projets à budgets élevés, souvent réalisés en coproduction internationale.

Par ailleurs, pour les films de format géant, le Québec jouit d'une grande renommée au sein de l'industrie mondiale.

Du côté des produits télévisuels, les productions québécoises connaissent un certain succès dans le contexte de marchés et d'événements internationaux et des résultats encourageants se manifestent dans le secteur des productions jeunesse.

Premier objectif : Contribuer au développement de nouveaux marchés

L'industrie cinématographique et télévisuelle doit raffiner de plus en plus ses stratégies d'exportation, cibler certains créneaux, territoires et marchés et déployer des efforts promotionnels additionnels. Par l'accroissement des revenus tirés de l'exportation, les entreprises pourront améliorer leur situation financière et ainsi réinvestir dans le développement et la production de nouvelles œuvres. Le gouvernement du Québec propose ici un cadre encore plus favorable à l'élaboration de stratégies d'entreprise.

La politique propose diverses mesures d'encouragement adaptées aux productions ayant un réel potentiel d'exportation. L'ampleur de l'investissement consenti ainsi que les modalités de sa récupération à même les revenus de marchés seront établis au cas par cas.

MESURE :

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE ET MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'EXPORTATION DE L'AUDIOVISUEL

Cette mesure vise, notamment, à :

- ▶ intensifier et élargir les démarches entreprises, dont les ententes de réciprocité et la présence sur les marchés ;
- ▶ accroître les revenus d'exportation ;
- ▶ accompagner les entreprises dans le développement de nouveaux marchés ;
- ▶ permettre la mise au point d'outils de financement mieux adaptés au contexte de la coproduction ;
- ▶ évaluer la possibilité de tenir à Montréal, sur une base régulière, un événement destiné aux acheteurs étrangers.

Orientation V : Favoriser la consolidation de l'industrie

Deuxième objectif : Améliorer la promotion du Québec comme lieu de tournage

La volonté du gouvernement du Québec d'appuyer l'industrie cinématographique et télévisuelle s'illustre, entre autres, par la mise en place d'une mesure fiscale pour les services de production destinée à favoriser le Québec comme lieu de tournage pour des productions étrangères. Entre la mise en place de cette mesure en mars 1998 et la fin de l'exercice financier 2001-2002, quelque 146 millions de dollars seront investis au Québec par des producteurs étrangers et 7,5 millions seront accordés en tant que crédits d'impôt remboursables aux maisons de services québécoises.

Outre les initiatives menées par les bureaux du film, de nombreux autres facteurs contribuent depuis quelques années à une amélioration de la compétitivité du Québec : la construction d'importants studios de production, le développement d'une infrastructure de services techniques et, plus récemment, la création d'un pôle d'expertise en imagerie de synthèse et en effets spéciaux ainsi que l'augmentation du nombre d'équipes techniques de première qualité. Pour le milieu du cinéma, l'accroissement du nombre et de la valeur des tournages étrangers au Québec est une préoccupation de première importance.

Le producteur étranger qui souhaite tourner au Québec peut donc s'adresser à plusieurs interlocuteurs. Cependant, la dispersion des ressources humaines et financières est loin de servir efficacement la cause québécoise. Dans ce marché très concurrentiel, il est indispensable d'insuffler un dynamisme concerté, favorable à la reconnaissance internationale de l'expertise québécoise. Il convient donc de réunir l'ensemble des partenaires autour d'une stratégie commune de promotion du Québec.



L'Ombre de l'épervier de Robert Favreau, 1998

Photo : Véro Boncompagni

Orientation V : Favoriser la consolidation de l'industrie

MESURE :

MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE NATIONALE DE PROMOTION DU QUÉBEC COMME LIEU DE TOURNAGE

Cette mesure vise à :

- ▶ améliorer l'offre auprès des producteurs étrangers ;
- ▶ développer une image forte et concertée du Québec et de ses régions comme lieux pour la réalisation de tournages étrangers ;
- ▶ assurer une présence significative et continue des entreprises de services du Québec sur les marchés internationaux favorisant ainsi le maillage entre entreprises et l'importation de capitaux ;
- ▶ améliorer, en collaboration avec les divers partenaires, les conditions pour l'accueil des productions étrangères.

Troisième objectif : Appuyer le doublage en français au Québec

Le gouvernement du Québec soutient depuis un certain nombre d'années le développement de l'industrie québécoise du doublage, notamment grâce à l'introduction, en 1997, d'un crédit d'impôt remboursable (CIR) pour le doublage, applicable aux dépenses de main-d'œuvre.

Le CIR est estimé à 2 millions de dollars pour l'année 2001-2002. Notons qu'il y a amélioration de la situation du doublage au Québec en 2001 par rapport aux années antérieures, la proportion de films doublés au Québec atteignant 71 %.

Pour consolider et améliorer cette performance, le gouvernement du Québec adopte ainsi, en janvier 2003, une nouvelle grille tarifaire des visas et des attestations délivrés par la Régie du cinéma afin d'inciter les distributeurs, lorsqu'un film de langue étrangère est présenté en version française, à faire effectuer le doublage au Québec.

Aussi, en vertu de son programme d'aide sélective, la SODEC exige maintenant que le doublage ou le sous-titrage de l'œuvre en français soit prévu dans le devis de production ou dans les ententes de distribution. Dans le cas d'une exploitation au Québec, le doublage doit être effectué par une entreprise établie au Québec. Dans le contexte de la politique, un nouveau moyen est introduit pour renforcer l'industrie du doublage au Québec.

Orientation V : Favoriser la consolidation de l'industrie

MESURE :

MODIFICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT À LA PRODUCTION
CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE

Cette mesure vise à :

- favoriser le doublage au Québec.

En conséquence, sera ajoutée aux règles sur l'admissibilité d'une production au crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle l'obligation de faire doubler, par une entreprise établie au Québec, une production réalisée dans une autre langue que le français lorsque cette production est exploitée en version française au Québec et qu'elle bénéficie du CIR.

Quatrième objectif : Élaborer une stratégie d'intervention dans le secteur des contenus numériques interactifs

Depuis le milieu de la dernière décennie, le gouvernement du Québec accorde de multiples formes d'aide financière pour accroître l'accès à Internet (programme Branchez les familles, déploiement de la large bande passante), augmenter les contenus francophones sur Internet (Fonds de l'autoroute de l'information) et favoriser le développement de la relève.

Parallèlement à ces actions, le gouvernement met en œuvre des mesures fiscales en vue de stimuler le développement de l'industrie du multimédia et des contenus numériques interactifs (crédit d'impôt à la production de titres multimédias, établissement de zones désignées).

Ces importants investissements publics soutiennent à l'heure actuelle l'industrie québécoise du multimédia. Notons qu'en 1999 il existe déjà au Québec quelque 3 200 établissements actifs dans le secteur du multimédia et des services électroniques. Près de 70 % de ces établissements se consacrent alors à la production de contenus multimédias. L'ensemble de cette production donne lieu à des revenus de 1,7 milliard de dollars.

Malgré les perspectives de développement, ce secteur se heurte à une problématique quant au financement, que ce soit dans le secteur de la culture, de l'éducation ou de la formation professionnelle. Les producteurs de contenus numériques interactifs souhaitent pouvoir s'appuyer sur une stratégie gouvernementale de développement englobant toutes les facettes de leur travail, de la création de contenus numériques interactifs jusqu'à leur diffusion.

Il est donc opportun de créer un groupe de travail. Le ministère de la Culture et des Communications pourra ainsi proposer une démarche permettant d'articuler une stratégie globale de développement des contenus numériques interactifs.

Orientation V : Favoriser la consolidation de l'industrie

MESURE :
ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE D'INTERVENTION
EN MATIÈRE DE CONTENUS NUMÉRIQUES INTERACTIFS

Cette mesure vise à :

- ▶ dresser le bilan des interventions gouvernementales et poser un diagnostic ;
- ▶ planifier les interventions gouvernementales et proposer des cibles à atteindre à court et à moyen termes ;
- ▶ favoriser une meilleure concertation entre tous les partenaires publics associés au secteur des contenus numériques interactifs et avec les partenaires du secteur privé ;
- ▶ aider le Québec à maintenir sa position dans le marché mondial des contenus numériques interactifs.

Cinquième objectif : Améliorer la connaissance de l'évolution du secteur audiovisuel

Depuis 1993, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publie un rapport annuel sur l'industrie du film, dont la responsabilité a été confiée, en 2000, au nouvel Observatoire de la culture et des communications. Il existe ainsi des données exhaustives en ce qui a trait à l'évolution du cinéma présenté au grand écran : offre, fréquentation des salles et résultats de la distribution et de l'exploitation des films.

Toutefois, des besoins additionnels en fait de statistiques concernent, très précisément, la consommation privée de films (vidéocassettes, DVD et films télévisés), les comportements culturels des jeunes de moins de 15 ans, ainsi que des données sur les entreprises et l'emploi. En effet, le profil des entreprises actives dans le domaine apparaît utile comme champ d'étude, notamment pour illustrer l'impact sur l'emploi. L'organisme le mieux placé pour combler ces besoins est l'Observatoire de la culture et des communications, compte tenu de son expertise en la matière, de son recours à de nombreux partenaires collaborateurs, de son accès privilégié à des données produites par d'autres entités ou à des renseignements confidentiels et de son pouvoir d'enquête.

MESURE :
AJOUT DE NOUVEAUX MANDATS DE RECHERCHE À
L'OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
ET AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Cette mesure vise à :

- ▶ compléter le système intégré de statistiques et circonscrire la place du cinéma dans le marché de la vidéo domestique et de la télévision ;
- ▶ mener des études sur les pratiques des jeunes Québécois de moins de 15 ans en matière de cinéma et de télévision ;
- ▶ développer une expertise sur les entreprises et l'emploi dans le secteur de l'audiovisuel.

Orientation VI : Améliorer la formation de la main-d'œuvre

L'industrie de la production cinématographique et télévisuelle crée beaucoup d'emplois : plus de 50 % des budgets de production consistent en des dépenses de main-d'œuvre. Sous l'effet de l'accroissement du volume de production au cours des dernières années, le nombre d'emplois dans le secteur connaît donc actuellement une croissance vigoureuse.

Ainsi, le nombre d'emplois au Québec double de 1994-1995 à 2000-2001, passant de 18 000 à 36 400, soit 27 % du total canadien. Cette main-d'œuvre exerce des activités très variées qui nécessitent des compétences diversifiées et, souvent, un niveau de qualification élevé.

Des besoins nouveaux s'expriment donc, des besoins qui touchent directement la formation et le développement de la main-d'œuvre. En effet, les modes de production connaissent une transformation en profondeur avec l'implantation de nouvelles technologies numériques. Pour donner un nouveau souffle à sa production nationale, tout en accroissant ses efforts pour attirer les tournages étrangers, le Québec a un pressant besoin de main-d'œuvre qualifiée et compétente.

Premier objectif : Développer une main-d'œuvre qualifiée

De l'attestation de formation professionnelle (AFP) au secondaire aux programmes des universités québécoises, en passant par les quatre programmes de la formation technique et les cours généraux du collégial, ainsi que par la formation spécialisée de l'Institut national de l'image et du son (INIS), les possibilités de formation relatives au cinéma et à l'audiovisuel sont nombreuses au Québec.

Des études menées pour le compte du ministère de l'Éducation et de celui de la Culture et des Communications tendent à démontrer que la formation professionnelle et technique dans le domaine du cinéma et de la télévision ne souffre pas de lacunes importantes.



Source : Les Productions Videofilms Itée

Jean Duceppe de Robert Ménard, 2002

Orientation VI : Améliorer la formation de la main-d'œuvre

Le milieu, pour sa part, reconnaît des faiblesses au sujet des compétences. D'aucuns affirment que les programmes de formation pour certaines professions spécialisées ne sont pas disponibles au Québec, alors que d'autres remettent en question le niveau de qualification des diplômés et, incidemment, la pertinence des cours.

Le diagnostic est donc difficile à établir, d'autant plus qu'il n'y a pas de normes sur les compétences exigées pour occuper un emploi dans les professions liées à la production, que ce soit dans les postes techniques, créatifs ou administratifs. Le ministère de l'Éducation convient toutefois que ses études sont loin d'englober toutes les professions du cinéma et de la télévision et qu'une analyse plus poussée du secteur serait nécessaire.

MESURE :

RÉALISATION D'ÉTUDES SUR LES BESOINS EN MATIÈRE DE FORMATION

Cette mesure vise à :

- ▶ circonscrire les besoins du marché du travail ;
- ▶ établir les profils de compétence ;
- ▶ déterminer les pistes d'action pour la révision ou l'élaboration des programmes de formation.

Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture et des Communications, avec la collaboration du Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) effectueront une étude sur les professions du cinéma et de la télévision. Ces travaux auront pour objet de mieux circonscrire les besoins du marché du travail, d'établir les profils de compétence nécessaires pour l'exercice des différentes professions du cinéma et de la télévision et de déterminer des pistes d'action pour la révision ou l'élaboration du ou des programmes de formation.

Deuxième objectif : Mettre en place les conditions favorisant le perfectionnement de la main-d'œuvre

Bien que le besoin de perfectionnement soit ressenti à divers degrés dans tous les domaines d'activité, l'accès



Photo : Pierre Crépeau
Source : Institut national de l'image et du son (INIS)

Mais délivrez-nous du mal de François Dugas, 2000

Orientation VI : Améliorer la formation de la main-d'œuvre

à la formation continue revêt une importance particulière pour les travailleurs du cinéma et de la production audiovisuelle. Ils se trouvent, en effet, dans une industrie qui exige de s'adapter à un environnement technologique en constante évolution.

En vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, les entreprises dont la masse salariale est supérieure à 250 000 dollars sont tenues de consacrer au moins 1 % de celle-ci à la formation de leurs travailleurs. Celles qui ne dépensent pas elles-mêmes les montants attendus en formation versent une somme équivalente au ministère du Revenu du Québec qui la transfère au Fonds national de la formation de la main-d'œuvre (FNFMO); les entreprises participant au FNFMO peuvent, par la suite, présenter des projets de formation pour leurs employés. Enfin, dans d'autres cas, des organismes collecteurs peuvent être créés pour rassembler les fonds provenant de plusieurs entreprises et les dédier au financement de la formation dans un même secteur.

MESURE :

**MISE EN PLACE D'UN ORGANISME COLLECTEUR
POUR LA FORMATION DES TRAVAILLEURS**

Cette mesure vise à :

- ▶ soutenir le milieu dans ses efforts en matière de formation continue ;
- ▶ favoriser la réunion de tous les partenaires visés.

Emploi-Québec, le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) et le ministère de la Culture et des Communications fourniront au nouvel organisme, que le milieu se donnera, l'appui voulu pour lui permettre de compléter son organisation et d'amorcer ses travaux.

Troisième objectif : Améliorer l'offre de formation en doublage

Il existe un grand nombre de films et d'émissions produites pour la télévision ainsi qu'une quantité considérable de films industriels, éducatifs et publicitaires qui sont doublés de leur langue d'origine vers le français. De ce fait, le doublage représente une importante activité pour plusieurs artistes et artisans.

Orientation VI : Améliorer la formation de la main-d'œuvre

La technique de doublage nécessite un apprentissage et une pratique soutenues afin que les acteurs maîtrisent la précision du synchronisme du débit ainsi que la justesse et la souplesse du jeu et de l'expression. De plus, devant l'augmentation de la production audiovisuelle mettant en scène des enfants, l'industrie tend de plus en plus à faire doubler les voix d'enfants par des enfants. Enfin, l'habileté à rédiger des textes équivalents sur le plan linguistique qui respecte à la fois l'intrigue et l'illusion que les acteurs que l'on voit à l'écran parlent en français constitue un talent des plus rares. La qualité d'un doublage repose donc sur une bonne adaptation des dialogues.

Rappelons que le Conservatoire d'art dramatique de Montréal offre déjà aux membres de l'Union des artistes (UDA) des ateliers de doublage. Il s'avère l'institution où sont réunies les conditions permettant d'offrir au Québec une formation professionnelle en doublage.

MESURE :

DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE FORMATION EN DOUBLAGE

Cette mesure vise à :

- ▶ ajouter au programme existant un volet pour les adaptateurs ;
- ▶ mettre en place un volet de formation dédié précisément aux enfants ;
- ▶ former un plus grand nombre de professionnels du doublage.

Orientation VII : Préserver le patrimoine cinématographique et télévisuel québécois

Des milliers d'œuvres de cinéma et de télévision sont produites au Québec annuellement. Il est important de s'assurer que ce riche patrimoine est conservé dans les meilleures conditions, au même titre que les imprimés.

Au moment de son adoption, la Loi sur le cinéma de 1983 (L.R.Q., c. C-18.1) confère à la Cinémathèque québécoise, du fait de sa reconnaissance, le pouvoir, à condition d'en payer les frais, d'exiger du propriétaire d'un film produit au Québec et présenté en public qu'il lui en remette une copie. Dans les faits, en vertu de cette disposition, la Cinémathèque québécoise acquerra au fil des ans environ 500 courts et longs métrages mais pas l'ensemble de la production.

Premier objectif : Mettre en place les conditions favorisant la conservation

Aujourd'hui, le contexte s'avère favorable à l'instauration d'un dépôt légal. L'État investit, principalement sous forme de crédits d'impôt, dans la plupart des productions québécoises, ce qui n'était pas le cas en 1983. L'apparition de nouvelles technologies, particulièrement en ce qui concerne la télévision, entraîne une diminution importante du coût de reproduction. En outre, pour les longs métrages destinés aux salles de cinéma, les lancements se font désormais avec un nombre de copies plus élevé, si bien que le prix unitaire de celles-ci est également diminué. Enfin, l'industrie reconnaît l'importance de la préservation des œuvres.

MESURE :

INSTAURATION D'UN DÉPÔT LÉGAL

Cette mesure vise à :

- ▶ s'assurer que le patrimoine cinématographique et audiovisuel sera systématiquement conservé ;
- ▶ établir le rôle des Archives nationales du Québec comme le responsable du dépôt légal et celui de la Cinémathèque québécoise comme le dépositaire des documents.



Photo : François Auger

La Cinémathèque
québécoise
Entrepôt de
conservation
de films
à Boucherville

Orientation VII : Préserver le patrimoine cinématographique et télévisuel québécois

La Loi sur le cinéma instaurera un dépôt légal portant sur tout document d'images en mouvement produit ou coproduit par un producteur québécois et destiné à être communiqué au public par quelque moyen que ce soit. Le dépôt légal sera encadré par une réglementation servant à en préciser les modalités. D'une part, le gouvernement du Québec pourra ainsi indiquer ses exigences quant à la nature des supports sur lesquels les différents types de documents devront être déposés et, au besoin, adapter celles-ci pour tenir compte de l'évolution technologique. D'autre part, un règlement sera adopté pour exclure du dépôt légal certains documents ou même des catégories de documents et, plus généralement, préciser des grilles de sélection.

La Cinémathèque québécoise sera désignée comme dépositaire des documents qui feront l'objet d'un dépôt légal et mettra en place les conditions de conservation voulues pour assurer la pérennité des documents qui lui seront confiés. Les Archives nationales du Québec auront pour mandat de mettre en place les dispositions réglementaires concernant le dépôt légal et d'en surveiller l'application. Elles continueront aussi de conserver, conformément à leur mandat, les œuvres audiovisuelles produites par le gouvernement du Québec et les organismes publics, dont celles qui sont produites par Télé-Québec.

Enfin, la Cinémathèque québécoise proposera aux déposants la signature d'une licence l'autorisant à mettre en valeur les documents déposés.

Second objectif : Actualiser le cadre légal et réglementaire

Des 211 articles qui constituent la Loi sur le cinéma de 1983, il en reste aujourd'hui une centaine. La Loi comporte des dispositions portant sur le champ d'application (articles 1 à 2.1), la politique du cinéma (articles 3 et 4), la cinémathèque et le dépôt d'un film (articles 5 à 8 et 73 à 75) ainsi qu'un chapitre substantiel sur le contrôle et la surveillance du cinéma (articles 76 à 184), cette section représentant l'essentiel de la Loi.

De nos jours, plusieurs des instruments dont dispose le gouvernement du Québec pour intervenir, notamment sur le plan financier, dans le domaine du cinéma et de la production audiovisuelle reposent sur d'autres textes législatifs : Loi sur la SODEC, Loi sur le CALQ, Loi sur la Société de télédiffusion du Québec, Loi sur l'impôt, etc.

Il importe toutefois de revoir certaines dispositions de la Loi sur le cinéma, notamment pour en assurer la conformité avec la nouvelle politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle.

Orientation VII : Préserver le patrimoine cinématographique et télévisuel québécois

Cet exercice de révision permettra de préciser les champs d'activité auxquels s'applique la loi, de revoir les définitions associées aux œuvres cinématographiques et télévisuelles, de redéfinir les objectifs de la politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle et d'instaurer un dépôt légal obligatoire.

Le même exercice fera de plus en sorte que seront revues certaines dispositions touchant la Régie du cinéma. En conséquence, de nouvelles catégories de classement de films pourraient être proposées et des modifications pourraient aussi être apportées de façon à faire apparaître plus nettement la mission de la Régie du cinéma en matière d'information des publics.

Enfin, le cadre réglementaire sera allégé, le gouvernement du Québec jugeant qu'il n'a plus à régir un certain nombre d'activités dans un secteur hautement concurrentiel où le marché lui-même sanctionne les pratiques qui ne se conforment pas, entre autres, à des normes de qualité.

MESURE :

MODIFICATION DE LA LOI SUR LE CINÉMA

Cette mesure vise à :

- ▶ intégrer les nouvelles dispositions relatives au dépôt légal ;
- ▶ préciser le champ d'application de la loi ;
- ▶ redéfinir les objectifs de la politique du cinéma et de la production audiovisuelle ;
- ▶ revoir certaines dispositions touchant la Régie du cinéma ;
- ▶ alléger le cadre réglementaire.

Conclusion

La Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle guidera l'action du gouvernement du Québec au cours des prochaines années. Elle a été élaborée dans le cadre d'un processus de consultation auquel ont pris part une cinquantaine de professionnels et de spécialistes. Leurs rapports substantiels et éclairés ont permis de mieux identifier les nouveaux enjeux et d'esquisser des pistes d'action en réponse aux diverses problématiques que connaît le secteur du cinéma et de la production audiovisuelle. Par la suite, des organismes et des associations ainsi que des citoyens ont présenté leurs points de vue lors d'une consultation publique.

Les sept orientations et les dix-neuf objectifs exposés dans la politique trouveront leur application concrète dans une série de mesures. Plusieurs d'entre elles s'adressent aux créateurs et aux créatrices, d'autres aux entreprises et d'autres encore au public.

Aussi, cette politique devra faire l'objet d'une évaluation. Dans cette perspective, ses orientations et ses objectifs seront soumis à une démarche d'actualisation au terme d'une période de cinq ans. Les actions qu'elle présente seront elles aussi régulièrement évaluées. Enfin, il est entendu que de nouvelles mesures pourront, au besoin, s'inscrire dans le plan d'action proposé.

Il faut maintenant que celles et ceux qui ont à cœur le développement du cinéma trouvent dans cette politique et le plan d'action qui l'accompagne des réponses à leurs préoccupations et, surtout, qu'ils y puisent une motivation supplémentaire pour l'évolution et l'approfondissement de leur art. Cette politique s'adresse autant à celles et à ceux qui travaillent dans le cinéma et la télévision qu'à celles et à ceux qui y consacrent leurs loisirs, autant aux créateurs et aux artisans qu'aux passionnés de cinéma.

Pour mieux porter le Québec à l'écran, il faut espérer que nos films et nos émissions de télévision, qui comptent parmi les meilleurs ambassadeurs de notre culture, rayonnent plus largement encore, chez nous en premier lieu mais aussi à l'étranger. Il faut aussi mieux faire connaître ce que nous sommes et offrir au public de partout des œuvres dont la qualité et l'originalité sont à la mesure du talent de nos artistes et de nos créateurs.

Ce document est accessible dans le site Web du
ministère de la Culture et des Communications dont l'adresse est :
www.mcc.gouv.qc.ca

Graphisme

Bellemare design graphique

Impression

Imprimerie Litho Chic

Édition

Direction des communications

Dépôt légal : 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-40591-9
© Gouvernement du Québec, 2003

Photographies de la page couverture :

**Anne Claire Poirier à la caméra
et Liette Desjardins, 1968**

Source : Cinémathèque québécoise

***Séraphin - Un homme et son péché*
de Charles Binamé, 2002**

Source : Alliance Atlantis Vivafilm

***L'Ombre de l'épervier*
de Robert Favreau, 1998**

Photo : Véro Boncomopagni

***L'Homme qui plantait des arbres*
de Frédéric Back, 1987**

Source : Cinémathèque québécoise

Culture
et Communications

Québec 